

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N° AC1111

présenté par

Mme Bourouaha et M. Maillot

à l'amendement n° AC|1063 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.